

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 221.

DIMANCHE.

16 SEPTEMBRE 1832.

AFRIQUE. COLONIE D'ALGER.

Le duc de Rovigo vient de remporter sur les Arabes une victoire dont les résultats sont incalculables pour la prospérité future de ce beau pays. Je n'entends pas dire une victoire cimentée par le sang et tous les maux qu'entraîne la guerre, mais une victoire sur l'esprit et les mœurs in-décomptables de ces peuples, qui commencent à deviner, à sentir que leur bien être n'est pas attaché à ces attaques furibondes et sans résultats qu'à pareille époque de chaque année ils viennent tenter sur Alger.

Les mesures adoptées chaque jour par le général en chef ont fait impression sur leur esprit, et peu à peu, il faut l'espérer, s'y infiltrera cette pensée que les Français ne sauraient être leurs ennemis, et que de la bonne harmonie qu'ils entretiendront avec l'autorité naîtra pour eux une prospérité qu'ils n'ont jamais connue sous la domination des Turcs. J'arrive aux faits.

Depuis un mois le général en chef était averti par ses émissaires qu'il s'opérait de grands mouvemens parmi les tribus; que quelques intrigans, autrefois puissans à Alger, cherchaient à pousser ces multitudes à la guerre dite *djéla*, ou guerre sacrée, et qu'enfin l'attaque avait été résolue.

Cette nouvelle promptement répandue dans l'armée y avait causé un enthousiasme difficile à décrire; beaucoup de nos jeunes soldats, malades à l'hôpital, s'étaient trouvés subitement guéris, et demandaient à marcher. 5 à 600 Français étaient volontairement présentés pour faire, en l'absence momentanée des corps, un service de garde nationale à Alger; enfin toutes les dispositions que suggère l'expérience avaient été prises par le général en chef pour bien recevoir les Arabes s'ils osaient se présenter.

Mais d'un autre côté il savait aussi que parmi les chefs arabes il y avait dissidence. Ceux qui avaient à cœur les intérêts de leurs tribus, et qui correspondaient avec le général en chef, offraient aux instigateurs de la guerre une opposition d'autant plus imposante, qu'ils parlaient au nom des intérêts de tous; qu'ils n'avaient point à se plaindre de la manière dont leurs cultivateurs étaient reçus à Alger; qu'au contraire leurs relations avec ce marché étaient protégées autant et plus que sous le gouvernement des deys, qu'enfin, n'ayant à venger aucune offense, ils ne répondraient pas par de l'ingratitude à de bons procédés.

Rassemblés au nombre de 25 à 30,000 sur les hauteurs de l'Atlas, ils se sont séparés sans aucune marque d'hostilité.

C'est cette victoire qu'il faut proclamer et en reporter toute la gloire à qui elle est due. C'est en agissant généreusement envers les Arabes, en leur accordant une protection éclairée, dont ils commencent enfin à apprécier les avantages, qu'on est parvenu à déterminer cette retraite paisible des tribus, qui ne se sont portées à aucun des excès qui signalent toujours ces excursions. Nos braves soldats, trompés dans leur attente, regrettent d'avoir perdu cette occasion de signaler leur valeur, mais toute la population européenne, et ils en sont bien convaincus, leur tient compte d'un élan dont l'ennemi avait tout à redouter, et qui, bien connu de lui, n'a pas peu contribué sans doute aussi à l'éloigner d'Alger.

Il résulte de ces faits que des idées d'intérêt général commencent à pénétrer parmi ces populations barbares, et que leur retraite pacifique de cette année ne sera pas perdue pour l'avenir. Le frottement journalier de ces populations avec les Européens créera et entretiendra parmi elles un germe de civilisation si désirable pour leur bien-être. La colonisation, à l'abri de ces attaques annuelles, protégée d'ailleurs par nos lignes militaires, s'étendra peu à peu et prospérera sous la protection de l'armée.

ANGLETERRE.

LONDRES, 11 septembre. — On écrit de Douvres: le 9 à midi le bateau à vapeur le *Fire-Fly* a été expédié en grande hâte pour Calais avec trois courriers de notre cabinet, MM. Moore, Kay, et Waring. Le bateau à vapeur a attendu pendant plusieurs heures l'arrivée de ces deux derniers, qui se sont enfin embarqués à midi avec l'ordre de voyager jour et nuit jusqu'à ce qu'ils eussent rejoint lord Minto, avant qu'il arrivât à Berlin (1). Leurs instructions portaient qu'ils devaient avoir aussi peu de rapports que possible avec tout le monde pendant leur route. Leur arrivée a été sirapide à Douvres, que les quatre chevaux de leur chaise de poste étaient blancs d'écume, et MM. Kay et Waring n'ont fait qu'un saut de leur voiture à bord du bateau à vapeur. Une heure après le départ des courriers ci-dessus, il en est arrivé trois autres qui se sont également embarqués sur-le-champ à bord d'un bateau à vapeur.

— On lit dans le *Globe*, les détails suivans qui ne sont pas sans intérêt: Nous avons reçu des lettres de Saint-Petersbourg, en date du 1^{er} courant, d'après lesquelles il paraît que lord Durham est sur le point de revenir en Angleterre de sa mission qui semble devoir produire des ré-

(1) Lord Minto a été rejoint à Spa, le 11, par M. Kay. M. Waring a passé le 10 à Gand, et s'est dirigé sur Anvers, allant à La Haye.

sultats satisfaisans. Sa seigneurie a demandé son audience de congé; le jour n'en était pas encore fixé au moment du départ des lettres. L'empereur, comme marque d'attention fort courtoise, a ordonné de mettre le bateau à vapeur de la famille royale à la disposition de lord Durham, pour le conduire à Stettin, aussitôt après que l'audience de congé aura eu lieu.

FRANCE.

PARIS, 12 septembre.

Un journal dit ce matin que la duchesse de Berry a été arrêtée dans l'Ouest et que le ministère en a reçu la nouvelle, mais ne veut la rendre publique qu'après avoir pris certaines mesures. On s'entretient d'une visite domiciliaire faite aujourd'hui même chez M. Jauge, banquier, qui n'a pas caché devant la chambre des pairs (au procès des ministres) ses sympathies légitimistes. La troupe des hommes de police, conduite par M. Carlier, était très-nombreuse; au moment où nous écrivons, nous ne savons encore si la perquisition a produit quelque résultat. On dit que d'autres mesures du même genre ont été prises à l'égard de personnages influens du parti, et l'on parle même de quelques arrestations.

— On parlait beaucoup à la bourse de l'arrestation présumée de la duchesse de Berri. A trois heures on a annoncé une descente de la police chez le banquier Jauge, connu à Paris comme agent de la légitimité. L'air alarmé de quelques partisans de la branche déchue, laisse à penser qu'il y a réellement quelque chose de sérieux contre eux.

— Le frère du baron de Fagel est arrivé hier à Paris, venant de La Haye en courrier extraordinaire, chargé de dépêches pour son frère.

— M. le lieutenant-général comte Decaën vient de mourir d'une apoplexie foudroyante, dans un âge peu avancé. On sait que son nom a commencé son illustration à la première armée du Rhin, où il était l'émulé de Kléber, de Desaix, de Moreau, de Saint-Cyr.

— Il y a deux jours on avait fait courir le bruit que les imprimeurs s'étaient réunis pour briser les presses mécaniques. Voici les renseignemens recueillis à cet égard:

On se rappelle qu'il y a environ 15 mois les ouvriers imprimeurs se réunirent dans plusieurs quartiers de la capitale avec l'intention de briser les mécaniques de l'imprimerie royale. Le roi, instruit de ce fait, se transporta à l'imprimerie, où les ouvriers lui présentèrent une pétition pour le supplier d'empêcher qu'on se servît des deux mécaniques de cette imprimerie. Louis-Philippe consentit à cette demande, et depuis lors on avait cessé de se servir de ces pièces, lorsque dimanche dernier M. d'Argout se rendit à l'imprimerie royale où il ordonna que les deux mécaniques fussent remises en mouvement. Ce fut cette nouvelle qui mécontenta les ouvriers, en sorte qu'hier ils abandonnèrent leurs ateliers et se rendirent à plusieurs barrières de la capitale, se divisant les uns à la Courtille, d'autres à Ménilmontant et quelques autres au cimetière de l'Est. Ils nommèrent cinq commissaires dont un chargé de présenter une pétition au Roi; ces commissaires se rendirent hier matin à Neuilly afin d'obtenir une audience de S. M., mais elle leur fut refusée, et le roi fit répondre seulement par son aide-de-camp qu'il serait fait droit à leur demande, s'il y a lieu.

Il n'y a plus eu aujourd'hui de rassemblemens d'ouvriers. Ceux de l'imprimerie royale sont rentrés à leurs travaux.

— Hier, à deux heures, en présence de M. de Jussieu, secrétaire-général de la préfecture, a eu lieu la vente du pavillon de la Muette, appartenant à la liste civile. C'est M. Dumoulin, ancien officier d'ordonnance de l'empereur, qui s'en est rendu adjudicataire pour la somme de 113,000 fr. Cette magnifique habitation a été jusqu'aujourd'hui la demeure de M. le baron Mounier, ancien intendant de la couronne.

— Un crime, dont heureusement il y a bien peu d'exemples, a été commis avant hier, rue du Chemin-Vert. Un père de famille a tué sa fille, âgée de 20 ans, et s'est immédiatement après donné la mort. Ce malheureux se nommait Gaccicia. Les deux cadavres ont été portés à la Morgue.

— Il avait été question d'établir en France une ligne de signaux télégraphiques à l'usage du commerce entre Paris et le Havre. Nous apprenons que la chambre du commerce du Havre s'est déclarée unanimement contraire à cette amélioration.

CLOCHE A PLONGEUR.

On écrit de Rouen, 6 septembre:

« L'administration des ponts et chaussées vient de demander à M. l'ingénieur des travaux du port d'envoyer à Paris, afin d'être employée au repêchage des médailles de la bibliothèque royale jetées à la Seine près du pont de la Tournelle, la cloche à plongeur qui sert en ce moment à la reconnaissance des piles de notre vieux pont de pierre. Le peu de hauteur des eaux ne permettra pas de déferer à cette demande d'ici à quelque

temps; car le ponton sur lequel la cloche est amarrée, tire un mètre 40 centimètres, et il y a des points d'ici à Paris, notamment au pont de Verdon et à Saint-Ouen, où la rivière ne présente pas 1 mètre de profondeur. Il faudra donc attendre le revif, qui peut tarder un mois ou six semaines s'il ne survient pas de pluies dans le pays haut.

« Cette cloche, fondue en Angleterre dans les ateliers de MM. Hall et fils, pèse 14,000 kilogrammes. Un treuil placé sur le ponton, et sur lequel s'enroule un câble en fer, sert à la monter et à la descendre. Ordinairement, deux ouvriers seulement y travaillent, mais on peut y tenir, à l'aise quatre personnes; des lentilles scellées dans la partie supérieure permettent d'y voir, sans moyens artificiels, jusqu'à une profondeur de 25 pieds. Plus bas, il faut allumer des lampes. Une pompe foulante, communiquant, avec le plafond de la cloche, envoie, par un boyau de cuir, de l'air pour remplacer celui qu'absorbe la respiration. Quand le pied de la cloche ne plonge que 6 pieds au-dessous de la surface de la rivière, l'eau ne remonte pas dans l'intérieur à plus d'un pouce. Les personnes non habituées à la pression atmosphérique que l'on éprouve sous la cloche, ressentent une douleur dans le tympan, dans le moment de l'ascension et de la descente de la cloche.

« Des coups de marteau frappés par les ouvriers sur la paroi intérieure de la cloche, avertissent ceux qui se trouvent sur le ponton de la remonter ou de la descendre; d'autres signaux, également convenus, indiquent qu'il faut se porter en avant, en arrière, à droite ou à gauche. Cette manœuvre s'exécute avec une grande facilité, à l'aide d'amarrées attachées d'un bout sur des ancrés ou autres points fixes, et de l'autre s'enroulant sur des treuils placés sur le ponton.

« Au moyen de ce mécanisme simple et ingénieux, on peut travailler plusieurs heures sous l'eau, fixer des pieux, creuser des pierres, les maçonner, lever le plan du fond d'une rivière avec autant de certitude que si l'on se trouvait au grand air. Voilà ce que depuis 2 ans on exécute avec fort peu de dépenses sur l'emplacement du vieux pont de pierre. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, 14 septembre.

Leurs Majestés iront à Anvers vers la fin de ce mois.

— M. le général Desprez est allé hier à Anvers. Il paraît que quelques travaux de fortification ayant été exécutés, et deux nouvelles pièces de canon dirigées contre la citadelle, le général Chassé avait adressé des réclamations; des explications ont été fournies par le général Desprez et les pièces restent. Le général était de retour à Bruxelles, dans l'après-midi.

Le *Mémorial* contredit cette nouvelle de l'*Indépendant*, et assure que le voyage du général Desprez n'avait d'autre but qu'une tournée d'inspection.

— Les personnes qui ont été arrêtées ces jours derniers au *Café du Commerce*, soupçonnées du vol de montres commis chez M. Hanset, ont été relâchées avant-hier.

— La commission chargée de décerner le prix du grand concours de peinture, accordé par le gouvernement, s'est réunie à Anvers. Elle était composée de MM. Van Brée, directeur de l'Académie royale d'Anvers, Wappers et Brackleer d'Anvers, Navez, Paelinck et François de Bruxelles, sous la présidence de M. le comte F. de Robiano.

Le sujet proposé était: *Scipion malade, auquel Antiochus renvoie son fils*. Six tableaux avaient été jugés dignes du concours. La commission, après avoir décidé d'abord à l'unanimité moins une voix qu'il y avait lieu de décerner le prix, s'est prononcée en faveur de l'ouvrage de M. Wirtz, de Dinant.

Avant de prendre cette décision, M. de Robiano avait donné connaissance à la commission d'une protestation de deux jeunes peintres, fondée sur un défaut, disaient-ils, de publicité suffisante. La commission, après avoir examiné cette réclamation, a reconnu que le ministère de l'intérieur, qui en avait eu également connaissance, ayant trouvé qu'il y avait eu publication dans vingt journaux à peu près des diverses provinces du royaume, il n'y avait pas lieu, quant à elle, à s'en occuper.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

LÉOPOLD, Roi des Belges.

A tous présents et à venir, salut.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. La remise des drapeaux d'honneur sera faite par nous, au nom du peuple belge, le 28 de ce mois, aux députations des villes et communes auxquelles ils ont été décernés.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel*.

Donné à Bruxelles, le 13 septembre 1852.

LÉOPOLD.

Par le Roi : Le ministre de l'intérieur, DE THEUX.

CHOLÉRA.

Bruxelles. — Du 12 septembre, à 9 heures du matin, au 13 à la même heure, 9 nouveaux cas, 5 décès.

Ixelles, 15. — Aucun cas nouveau, aucun décès, 2 guérisons.

Gand, 12 septembre, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 5 décès, 3 nouveaux cas, 5 en traitement, 14 convalescens, 8 guéris.

Alost, 12. — 8 cas nouveaux, aucun décès.

Termonde, 12. — Un cas nouveau, 2 décès, 2 guérisons.

Ninove, 12. — Un cas nouveau, un décès.

Audenarde, 12. — Ni cas nouveau, ni décès.

Ypres, 12. — 2 cas nouveaux, 4 décès.

Anvers, du 12 au 13 septembre. — 12 nouveaux cas, 6 décès, 43 en traitement, 11 convalescens, 2 guéris.

Malines, 12. — Un cas nouveau, 2 décès.

Lierre, 11. — Ni cas nouveau, ni décès.

Mons, 12. — Un cas nouveau, un décès.

Ath, 12. — 2 cas nouveaux, un décès.

Tournay, 12. — 2 cas nouveaux, aucun décès, 4 guérisons.

NAMUR, 15 septembre.

M. le ministre de l'intérieur a donné des instructions aux gouverneurs, afin que les conseils municipaux des communes auxquelles un drapeau d'honneur a été décerné, soient invités à élire une députation qui sera chargée de venir le recevoir, à Bruxelles, des mains du Roi.

Il est indispensable que ces députations soient munies de la délibération des conseils municipaux qui les auront nommées. Ces actes, légalisés par les gouverneurs, devront être produits le 26 de ce mois au plus tard au ministère de l'intérieur, afin d'être vérifiés et visés. Chaque députation doit être composée de trois membres au moins et de cinq au plus.

— M. Baron, l'un des rédacteurs du *Courrier Belge*, rend compte dans ce journal d'un voyage qu'il a fait à l'une de nos grandes villes. En voici un épisode :

« La diligence s'arrêta; une tête blanche parut à la portière. — M^{rs}, vos passeports? — Chacun exhiba le sien. Quand vint le tour de l'homme maigre: Monsieur, dit-il, je suis de la ville. — Votre nom? — Timmerman. — Où demenez-vous? — Rue Neuve. — C'est très-bien. — La tête blanche se retira. — C'est une phrase faite, ajouta l'homme maigre. Depuis deux mois, je parcours la Belgique pour mes affaires, sans passeport. J'ai été à Ostende, à Bruges, à Gand, à Anvers, à Bruxelles: partout de même; Timmerman, rue Neuve; avec cela, on irait, je crois, au bout du monde. Il y a dans toutes les villes belges, un Timmerman et une rue Neuve. »

— On écrit d'Anvers, 13 septembre :

Depuis hier on voit au milieu de la Tête de Frandres un théâtre surmonté de deux pavillons hollandais; d'après ce qu'on peut voir, cet appareil est destiné à des danseurs de cordes. Ce sera une diversion à l'existence monotone des habitans et de la garnison.

Il est arrivé hier après midi à la citadelle d'Anvers un bateau rempli de canoniers, avec plusieurs officiers.

— On écrit de Gand, 13 septembre :

Le tribunal de première instance, chambre de police correctionnelle, a acquitté le nommé Thyssens, prévenu de menaces envers le fabricant Voortman.

Il est arrivé ces jours-ci à Gand, deux bataillons de gardes civiques de Huy et de Verviers, lesquels, à l'instar de ceux de l'arrondissement de Liège, vont être formés en un seul bataillon.

La *Gazette van Gent* annonce que la désertion parmi les gardes civiques mobilisées est telle, que du 5^e bataillon (celui de Gand), il ne se trouve que 325 hommes présents à Nieupoort. Le reste a déserté ou est en prison.

— L'*Industrie* annonce que le choléra a éclaté à Aix-la-Chapelle.

SOYEZ PLUTÔT MAÇON SI C'EST VOTRE TALENT.

Avez-vous rencontré quelquefois de ces gens à heureuse étoile; de ces hommes nés pour tout; de ces génies auxquels les inspirations ne coûtent rien, que nul obstacle ne saurait arrêter; de ces esprits féconds qui abondent en traits hardis; de ces verbes qu'inspirent à la fois Hugo, Lamartine, Faret, Boileau, Juvénal, Barthélemy; de ces colosses qui, comme la montagne, mettent tout en rumeur pour accoucher d'une souris; de ces géans enfin qui lèvent leur massue pour abattre une mouche? Hé quoi! vous n'avez donc pas lu le *choléra-morbus*? Vous ignorez donc le sublime de la brochure intitulé *Maintiendra-t-on la paix, ou fera-t-on la guerre?*

Oh! mon ami, vraiment, vous n'êtes pas de notre siècle; vous n'entendez rien à la belle littérature. — Mais, monsieur, je ne vous comprends pas et je ne saurais vous répondre... — Vous allez me comprendre, mais au moins soyez attentif. — Je vous le promets. — Je commence.

Que d'horribles fléaux qu'on ne connaissait pas
Ont régné de nos jours et donné le trépas!

Sentez-vous ce début et cette noblesse prosaïque au beau milieu du vers?

Je devrais commencer à dire dans mes rimes
Combien la fièvre jaune engloutit de victimes;
Mais ce mal n'ayant pas atteint les Pays-Bas,
Je m'abstiens de narrer ses tristes résultats.

Je devrais... , quelle touche! quelle poétique dans ces vers! Que d'images dans ceux qui suivent! Ce trait ne ressemble-t-il pas en tout à celui de la *Henriade* :

Je ne vous peindrai pas le tumulte et les cris, etc.

Que les hémistiches sont bien marqués! Ils respirent l'harmonie de l'essieu du char d'Hippolyte. — Mais lisez donc la suite, monsieur.

— C'est bien assez du croup et de la cholérine,
L'un qu'on guérit à peine et l'autre qui domine;
On n'a pas oublié la grippe et le typhus,
Cruels avant-coureurs du choléra-morbus,
Né sur les bords fleuris de l'Indus et du Gange.

C'est bien assez... Quelle vérité! On serait tenté de s'arrêter là; mais poursuivons. Vous n'avez encore rien vu, mon ami; admirez donc cette chute *cruels avant-coureurs*... , et le beau vague d'expression, et ces épithètes relevées, et ce contraste heureux *des bords fleuris du Gange* qui devient le berceau du choléra! Tout cela est d'un pathétique à la fois attendrissant et effrayant. Nous ne sommes pas au bout; je continue... — Ah! monsieur, grâce! le temps me presse et je ne saurais vous entendre plus long-temps. — Je termine, mon ami; je serai court; je ne vous citerai pas l'abondance des chevilles, ni les tours gracieux, ni la richesse de l'harmonie et du rythme; je ne vous parlerai pas non plus de cet instinct poétique qui n'appartient qu'au vrai génie, ni des rimes

plates, ni des plates rimes, mais au moins vous entendrez l'hommage que l'auteur rend aux vertus de son ami, et surtout l'aveu déchirant de son intimité, si bien peint dans ces deux vers :

Il était mon ami, j'en fais ici l'aveu,
Je lui dis à regret un éternel adieu!!!

Voyez-vous l'art de l'emploi de ces trois points d'exclamation? Hé bien! mon ami, c'est ainsi qu'on donne du nerf à une pensée. C'est la nouvelle école qui a créé ce genre de chevilles: ne décelez-vous pas une abondance de pensées qu'en vain on voudrait exprimer autrement? — Allons, monsieur, je vois bien que vous n'en finirez pas. Je ne suis pas poète, moi, et je retourne à mes affaires. Et l'homme d'affaire prit la fuite, et je conviai vainement quelque autre juge, tous me quittaient sur-le-champ. Les faisais-je fuir, ou bien avaient-ils lu le choléra-morbus par l'auteur de la paix ou la guerre.....? A. B.

(Article communiqué.)

Signalement. — On a trouvé le 7 de ce mois sur le bord de la Meuse, à Cheratte, le cadavre d'un homme d'environ 50 ans, taille d'une aune 550 lignes, cheveux et sourcils châtain, nez gros, bouche moyenne, menton rond, gravé. Il était vêtu d'une redingote en drap vert foncé, avec boutons en drap noir, gilet d'étoffe dite poil de chèvre, fond blanc, ligné violet, pantalon en drap bleu foncé, chemise de percale, cravate en soie noire, soutenue d'un col en baleines, bottines. Dans la poche de son gilet, se trouvait un canif à quatre lames, manche en os blanc, garni en cuivre. D'après la déclaration du chirurgien qui en a fait la visite, la mort de cet inconnu serait due uniquement à la submersion. Aucun indice de violence n'a été découvert.

VARIÉTÉS.

HAM. (Extrait du livre des cent-un.)

(Suite et fin, voyez notre numéro d'hier.)

I secundo

Omne; et nostrum memorem sepulchro
Sculpe querelam.

HORAT., lib. III, od. XI.

Oui certes, le mal était profond, invétéré, peut-être incurable. Si jamais d'extrêmes tentatives furent légitimes, c'était dans ce temps.

Seulement il y avait encore à attendre.... Qui le sait? Qui sait si l'ennemi qu'on n'attaquait pas aurait tout osé, ou si, osant tout, sa témérité même n'eût pas aidé à sa confusion et à sa défaite?

Mystères maintenant inutiles, et que le temps qui en avait le secret ne peut plus nous manifester.

Noble race de rois, ne vous abandonnez point. L'avenir aime à renouveler la face du monde. Laissez passer le vent de l'adversité.

C'était surtout du château de Ham, parce qu'il y était venu bien plus tard, que le vieux comte avait gardé de nombreux et vifs souvenirs. Il racontait sur ce château d'anciennes histoires, que les plus jeunes d'entre ses petits enfants lui faisaient souvent répéter.

Quelquefois il leur en faisait la description. C'était un château de médiocre défense, leur disait-il. Le connétable de Saint-Poll avait fait construire, dans la dernière moitié du quinzième siècle, sur les ruines de l'ancien château. Il était de forme carrée, et flanqué aux angles de quatre tours rondes, liées entre elles par des remparts fort étroits. Une tour carrée protégeait au nord-ouest l'unique porte du fort; une autre tour de pareille forme s'élevait au côté opposé, dans la direction du nord-est. Deux demi-lunes, au couchant et au levant, formaient les seuls ouvrages extérieurs. Le long des remparts du midi et de l'est, coulait le canal du duc d'Angoulême. La Somme, qui baigne la ville, coulait aussitôt auprès. Dans l'intérieur de la cour, deux médiocres bâtimens faits en briques, servaient de casernes. La prison d'état était placée à la pointe extrême de l'un de ces bâtimens. C'est là, mes enfans, dans une chambre triste et étroite, que j'ai vu long-temps votre aïeul, calme, patient, ne demandant rien, ne se plaignant de personne, n'oubliant des malheurs de la France que ceux qui l'avaient lui-même frappé. Seulement il avait gravé au haut de sa cheminée la naïve et mystérieuse devise de Philippe-le-Hardi: *Moult me tarde!*

(Ici se trouve le récit de tout ce qui s'est passé au château de Ham, jusqu'après la convention.)

Bientôt, continuait le vieux Richard, ce furent des hôtes d'un autre caractère et d'un autre rang; quelques émigrés ramenés sur la côte de France par une tempête: un Vibraye, un Choiseul, un Montmorency, victimes avant nous des discordes civiles; qui faillirent à périr, punis de mort pour crime de naufrage, et dont la peine changée, changea seulement l'iniquité et la honte du gouvernement qui la leur osait infliger.

Dans le même temps, cette autre victime, ce même Polignac que la fortune vient d'y ramener; déplorable prince, qu'une inexorable fatalité poursuit et accable; associé alors à la catastrophe de Moreau, de Pichegru et de Georges; associé depuis à des malheurs bien plus grands; qui commença sa vie par une longue captivité, et recommença sa captivité sur le déclin de sa vie.

Le vieux comte ne se lassait point. Les souvenirs de Ham lui plaisaient, et il était pour eux indulgent et inépuisable. Il y avait un point cependant sur lequel on n'osait lui faire aucune question. Cent fois il avait commencé le récit des actions de son malheureux grand-père, et chaque fois qu'il l'avait entrepris ses larmes l'avaient empêché d'achever. On craignait pour lui cette omission douloureuse que sa vieillesse ne pouvait plus surmonter. Mais un jour que le plus jeune de ses petits-fils en avait dit innocemment quelques mots: L'histoire de votre aïeul? reprit-il. Ah! j'y songe; je puis vous la dire... qu'est-il besoin de tant de paroles? Elle est écrite, mon fils, cette histoire; c'est moi qui l'ai faite et qui l'ai écrite: elle est sur la pierre qui recouvre les restes de cet homme si fol-

lement maudit et persécuté. Il vous y faudra aller, mon enfant, à cette vieille et modeste pierre. Ce sont de pieux pèlerinages que les enfans doivent faire et qui leur portent bonheur. Agenouillez-vous et recueillez-vous, quand vous y serez. Faites ce que j'ai fait tant de fois: arrachez la mousse qui couvre la pierre; et si des mains impies n'ont pas renouvelé sur elles ces sacrilèges mutilations dont j'ai vu ailleurs trop d'exemples, vous y trouverez ce que vous cherchez; vous y lirez, dans une courte épitaphe, toute l'histoire du chef de votre famille:

« Proscrit parce qu'il avait été fidèle, et condamné comme s'il ne l'eût pas été. »

DE PEYRONNET.

LE JEU DE LOTO ET LA POLITIQUE.

— Bobonne, c'est aujourd'hui dimanche, et il pleut... Comment passerons nous le temps?

— Mon chat, jouons au loto.

— Le loto!... c'est bien ennuyeux!... Si je priais le voisin de nous prêter ses journaux, je te lirais....

— Ah! la politique!... cela me donne des attaques de nerfs...

— Eh! bien, je ne veux pas jouer.

— Et moi, je ne veux pas *politiquer*....

— Ainsi parlaient M. et Mad^{me}***, paisibles habitans de Bruxelles.

— Mais, bobonne, j'y songe!... l'un n'empêche pas l'autre; nous jouerons au loto et nous parlerons politique...

— Allons, puisque vous y tenez absolument, *parlons loto et jouons à la politique*...

— Tu te trompes, bobonne: jouons au loto et parlons politique...

— C'est juste. — Prends les cartons, donne-moi le sac, je tirerai les numéros.

— J'y suis. — Sais-tu, bobonne, combien nous avons de protocoles?..

— (elle tire et nomme) 68....

— Juste!... On dit qu'il doit en arriver encore....

— 89.

— As-tu peur des soldats de Guillaume, toi, bobonne?... Ils sont lâbas 100,000 Hollandais qui ont du courage comme....

— 4.

— A-propos, on ne parle plus de Libry...

— Marque donc.

— C'est marqué... Mon opinion, bobonne, est que ces MM. de la Conférence sont francs comme....

— Des jetons... des jetons...

— Et ce numéro là... nomme-le donc... tu l'as fait tomber. — Vois-tu, bobonne, le parti orangiste...

— Il est dans le sac...

— Le parti orangiste n'a pas le *sang* comme...

— 1.

— Et puis l'étoile de leur héros des Quatre-Bras est bien...

— Terme...

— Et moi, j'ai le quine.

(Entr'acte.)

COMMERCE.

MARCHÉ DE BRUXELLES du 14 septembre.

Halle aux céréales. — Les grains au marché ont été vendus comme suit: froment vieux, de fl. 13 à 14; dito nouv., de 10 10 à 12 10; seigle nouv., de 6 16 à 7 4; avoine de 4 6 à 4 16; graine de colza, de 11 à 11 10.

Les grains marchands sont également sans demande. Il y a peu de bon froment étranger sur place et les parties qui s'y trouvent se vendent fl. 9 à 11, suivant qualité. Le seigle séché se vend de 6 10 à 6 12; la vieille orge étrangère de 6 à 6 4; dito nouvelle du pays wallon, de 5 16 à 6; avoine hors des barrières, de 3 10 à 4 2; graine de colza du pays par parties, de 11 à 11 4; graine de lin, de 10 à 10 12.

Huiles. — Colza, disp. fl. 52 1/4; oct., 51; nov. et déc., 50 3/4; huile de lin disp. 49 1/2.

Tourteaux. — Colza 85 fl.; lin, de 130 à 132 fl.

Pommes de terre. — Bleues 0 fl. 0 sous; rouges 0 fl.

Halle au Beurre. — Anderlecht 46 cents; qualité ordinaire 40 c.; Campine 37 1/2 c. le demi-kil. — OEufs 50 c.

Halle aux Suifs. — Suif 42 c. — Chandelles 54.

Bois à brûler. — 48 à 50 sous le demi-stère.

PRIX DES HUILES A LILLE, 12 septembre.

	Graines.	Huiles.	Tourteaux.
Colza	20 00 22 00	77 00 00 00	10 25 9 75
OEillette	25 50 24 50	107 00 107 50	8 25 8 00
Id. bon goût	» » » »	108 00 109 00	00 00 00 00
Lin	18 00 18 50	81 00 00 00	15 00 16 50
Caméline	20 00 00 00	00 00 00 00	10 00 00 00
Chanvre	13 00 14 00	00 00 00 »	9 00 00 00
Huile épurée pour quinquets		00 00 00 00	
Idem » » réverbères		00 00 00 00	

BOURSES.

ANVERS, 13 septembre.

Emprunt de 12 millions	99 3/8	Emprunt romain	79 A
» de 10 millions	99 1/2	Lots	383
» Rotschild	76 3/4	Napolitains	76 1/8
Autriche métalliques	88 7/8	Guebhard	79 3/4
Lots de Pologne	99 1/2	Rente perp. espag. à Paris	52 5/8
Rentes remb. (los-renten)	87 3/4	» » à Amsterdam	52 1/8 P

PARIS, 12 septembre.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 97 fr. 10 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 81 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 85. — Act. de la banque, 1662 50. — Certific. Falconnet, 81 80. — Cortès d'Espagne, 12 070. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 1/2. — Rente perpétuelle d'Espagne, 58 3/4. — Emprunt d'Haiti, 000 00. — Emprunt belge, 78 3/8. — Emprunt romain, 81 1/2.

AMSTERDAM, 12 septembre.

Dettes actives 44 178. Billets de change 16 13716. Synd. d'amortissement 74 070. Rente perp. d'Amsterdam 52 172. Métalliques 85 174.

VIENNE, 5 septembre.

Métalliques. — 87 778. — Act. de la banque 1143.

FOIRES DE LA PROVINCE DE NAMUR.

Couvin. — Vendredi, 21 septembre.
Beauraing. — Samedi, 29 septembre. Un jour pour bestiaux.
Houdremont. — Dimanche, 30 septembre. Un jour pour bestiaux.
Vierve. — Dimanche, 30 septembre.

ANNONCES

1901. DENTISTE, rue du bas de la Place, N° 914, à Namur.

1899. VENTE PAR ACTIONS,

Des terres seigneuriales ROGURNO et NIFRNIOW, avec six villages y appartenant, pour lesquelles on offre au gagnant une action de 30,000 ducats impériaux en or effectif, valeur en francs 342,857 10 centimes ;
Dont la vente par tirage au sort est irrévocablement et sans aucune remise quelconque, fixée au 27 novembre prochain et se fait sous la direction impériale.

Le prix d'une action est de 10 flor. et sur 10 actions prises ensemble, la 11^{me} sera délivrée gratis.

L'on obtiendra en cette vente 43,000 ducats en or de juste poids et en outre des primes pour 200,000 florins.

Des actions et prospectus de cette vente se délivrent chez MM. Léopold Deutz, et comp^e, à Mayence-sur-le-Rhin et chez leurs correspondans.

P. S. Chaque actionnaire recevra en son temps la liste officielle des actions sorties.

1900. Belle prairie dite les 7 bonniers, située à Moustier, à louer.

Mercredi 26 septembre 1832, à 2 heures après midi, chez Joseph Rase, cabaretier à Moustier, M. Dacht-Stiénon, rentier à Maillen, louera publiquement, par le ministère et à la recette de M^e Delvigne, notaire à Namur, une prairie située à Moustier, contenant environ 7 bonniers.

Les amateurs peuvent prendre connaissance des conditions de cette location chez ledit notaire Delvigne.

1898. VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX.

Le samedi 22 septembre 1832, il sera procédé, par le ministère du notaire Doucet, et à l'intervention du juge de paix de Waret-la-Chaussée, à la vente publique du *château de Seron*, commune de Forville, consistant en une belle grange, écuries très-commodes, et corps de logis, avec deux bonniers 15 perches de pourpris.

Cette propriété présente beaucoup d'avantages tant par sa situation, et la disposition du local, qu'à cause de l'excellente qualité des terrains faisant partie de ladite vente, qui aura lieu chez le sieur Michel Maquet, cabaretier à Seron, ledit jour, vers les deux heures de relevée.

1848. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Le domaine de *Maison-Celle* près de Walcourt, composé d'une ferme avec 120 bonniers de terres et prairies et neuf bonniers de bois.

On accordera de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les conditions et prix de cette vente.

1849. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

La ferme dite *du Try*, avec 100 bonniers de terres et prairies y compris 14 bonniers de bois, située à Franc-Waret.

L'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1862. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Une rente de 50 florins de Brabant, au capital de mille florins des Pays-Bas; très-bien hypothéquée.

S'adresser au notaire Delvigne.



1877. A louer, pour entrer en jouissance le 1^{er} mai 1833, la ferme du *château de Pondrôme*, canton de Bauraing, contenant environ 120 bonniers de terres labourables et 36 de prairies.

S'adresser, pour connaître les conditions, au *château d'Humain*, près de Marche-en-Famenne.

1876. Plusieurs capitaux importants et autres, à placer sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, à son domicile, rue du Chenil, N° 141, à Namur.

1878. A vendre, à des conditions très-avantageuses, trois fermes situées à la *Henorie*, commune d'Andrimont, district de Verviers.

Ces propriétés sont d'origine patrimoniale, libres de charge, et contiguës.

S'adresser, pour le détail, les conditions et le prix, à M^e Albert Logé, notaire à Dinant, ou à M^e Henri Logé, notaire à Namur, rue des Brasseurs, N° 537.

On peut s'adresser aux mêmes notaires pour plusieurs capitaux à placer à intérêt, et entre autres un capital de 25,000 florins.

1885. Très-bon billard, à vendre.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1883. A louer, pour le 1^{er} mai prochain,

La ferme de *Linsmiaux*, située à Naninne, commune de Dave, canton de Namur (sud), consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, et en 85 bonniers de terres arables.

S'adresser, pour les conditions, à Monsieur de Pierpont de Naninne, ou à M^e Logé, notaire à Namur, rue des Brasseurs, n° 537.

1884. A vendre de gré à gré.

Une propriété située en la commune de Curange, province de Limbourg, à 3 lieues de Saint-Trond, 3/4 de lieue de Hasselt, composée d'une maison de maître et de deux fermes comprenant ensemble 140 bonniers de jardin, prairies et terres labourables.

S'adresser à M^e Albert Logé, notaire à Dinant, ou à M^e Henri Logé, notaire à Namur.

1890. Très-beau mobilier à vendre au château de CORIOULE.

Mardi 18 septembre 1832, à 11 heures, et jours-suivans, il sera vendu au plus offrant, au château de Corioule, un beau mobilier consistant en plusieurs secrétaires, commodes, tables, canapés, chaises, consoles et autres meubles en acajou massif, mêmes objets en bois de chêne et cerisier, 29 très-bons matelas neufs, pendules, horloges, services de table en porcelaine, cristaux, poêles, étuves, batterie de cuisine et autres objets dont le détail serait trop long.

La grande partie de ces meubles, qui ont été achetés à Bruxelles, n'a pas servi. — A crédit.

1891. PRAIRIES A VENDRE A AUVELOIS.

Mardi 25 octobre 1832, à midi précis, chez Cornil, cabaretier à Auvelois, il sera vendu au plus offrant, à la recette du notaire Anciaux, de Namur, huit prairies situées à Auvelois, dont les noms suivent : 1^o les 3 mesures sous la *Vacherie*; 2^o le Journal joignant la clorière de la *Vacherie*; 3^o le Bonnier à la *Clef*; 4^o le Journal dans l'*Oronnerie*; 5^o le demi-Journal dans l'*Oronnerie*; 6^o le demi-Bonnier sous la *Vacherie*; 7^o le demi-Bonnier aux *Luyettes*; 8^o le Bonnier aux *Graviers*, divisé en deux portions. — A crédit.

1892. Terre de CORIOULE, près de Namur, à vendre.

Lundi 1^{er} octobre 1832, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, en l'étude du notaire Anciaux, à Namur, la terre patrimoniale de Corioule, dépendant de la commune d'Assesses, à la distance de 2 1/2 lieues de Namur, joignant la route de Luxembourg.

Cette belle terre consiste dans, 1^o un beau château bâti à neuf, vaste et très-bien distribué, avec cours, écuries et remises, orangeries, jardins entourés de murs, vergers, bosquets et avenues;

2^o Deux très-belles fermes avec bâtimens, solidement construits et couverts en ardoises, vergers, prairies et terres labourables de première qualité;

3^o Bois plantés très-bien fournis et pour ainsi dire tous en coupe.

Cette propriété forme un seul bloc et contient environ 247 1/2 bonniers; si l'acquéreur le désire, il pourra réunir à cette terre, de très-beaux bois jusqu'à concurrence de 250 bonniers.

S'adresser au notaire susdit, pour connaître les conditions qui présenteront de grandes facilités pour le paiement.

1897. FERME PATRIMONIALE, A VENDRE.

Mardi 28 septembre 1832, à midi, il sera procédé dans la maison de M. Brive, à Wasseige, canton d'Avesnes, arrondissement de Huy, province de Liège, pardevant M^e Libens, notaire, à la vente aux enchères, d'une très-belle et solide ferme patrimoniale, dont le corps de logis est couvert en ardoises, située au milieu de la commune de Meeffe près dudit Wasseige, distance de quatre lieues de Namur, contenant quatre-vingt-huit bonniers métriques, y compris treize bonniers de jardin et prairies. Elle sera exposée sur une mise à prix définitive de quatre-vingt-dix mille florins des Pays-Bas, en masse, puis en détail pour le tout ou une partie. On pourra traiter de gré à gré avant le jour fixé pour la vente. On accordera toutes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser à M. Berleur, avoué, à Liège, pour les conditions.

1893. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Une très-spacieuse maison avec grange, écuries et un bonnier de jardin y attenant, situés à *Tembloux*, joignant la route de Namur à Bruxelles.

Cette maison, par sa situation et sa grandeur, est très-propre, soit pour une maison de campagne, soit pour une auberge ou pour tout autre commerce.

S'adresser, pour traiter de prix, à Maître Delvigne, notaire, rue de *Bruxelles*, n° 106 à Namur.

1894. Le N° 30 est sorti à Paris pour la série gagnante dans la vente par M. Audry de Puiraveau. On peut avoir des N° de cette série, à 20 fr. l'un, chez A. J. Lallement, agent d'affaires à Namur, s'il l'on ne tarde pas trop. On vend chez le même agent, des actions pour d'autres ventes considérables qui suivront. On y trouve aussi un assortiment de drap des meilleures fabriques tant de l'étranger que de l'intérieur, y compris de beaux zéphyrus pour les dames, etc. etc. Le tout à juste prix.

1884. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.